


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170905_22</p> <p>OBJET : Budget supplémentaire 2017 Attribution d'aides en nature complémentaires au COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES COMMUNAUX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH Approbation de l'avenant n°1</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">12 SEP. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 3 Votants : 31 Abstention : 0 Exprimés : 31</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.</p> <p>Représentés VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; HOAREAU Sylvain ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire <i>Christian Landry</i></p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-22

OBJET :

**Budget supplémentaire
2017
Attribution d'aides en
nature complémentaires au
COMITE DES ŒUVRES
SOCIALES DU PERSONNEL
DES SERVICES
COMMUNAUX DE LA VILLE
DE SAINT-JOSEPH
Approbation de l'avenant
n°1**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH a bénéficié, par délibération n°20161227_34 (conseil municipal du 27 décembre 2016) d'une subvention globale de 20 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 3 000,00 €, au titre de l'année 2017.

L'association souhaite mettre en place un concert pour le « Merci Téléthon » le 30 septembre 2017.

Afin de mener à bien cet événement, l'association sollicite des aides en nature supplémentaires.

Afin de garantir le bon fonctionnement de cet événement, il convient de délibérer sur le montant de la subvention à allouer à ladite association ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- ✓ La mise à disposition gracieuse d'un local ;
- ✓ La mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- ✓ Les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
- ✓ Les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement de la manifestation :
 - prestation de sonorisation/éclairage dans la limite maximale de 4 000,00 € ;
 - prestation de sécurité dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
 - prestation de communication dans la limite maximale de 1 000,00 €.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_34 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°22,

Envoyé en préfecture le 12/09/2017
Reçu en préfecture le 12/09/2017
Affiché le 22/09/2017
ID : 974-219740123-20170905-DCM20170905_22-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Représentés : 3

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}- **ATTRIBUE** au COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH les aides en nature suivantes :

- ✓ La mise à disposition gracieuse d'un local ;
- ✓ La mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles ; etc.) ;
- ✓ Les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau ;
- ✓ Les prestations de services acquises par la commune et nécessaires au bon déroulement de la manifestation :
 - prestation de sonorisation/éclairage dans la limite maximale de 4 000,00 € ;
 - prestation de sécurité dans la limite maximale de 5 000,00 € ;
 - prestation de communication dans la limite maximale de 1 000,00 €.

Article 2- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Christian ANDRY

